

Interview réalisée par Djazaïr.com

Les TIC, levier majeur du développement économique

Hamid Bessalah se confie à El Djazair.com

Par Ammar Khelifa

Quelle est la place du programme e-algérie dans la mise en œuvre du programme de Son Excellence, Monsieur le Président de la République?

La politique nationale de développement des Technologies de l'information et de la communication s'articule autour d'un certain nombre d'objectifs majeurs dont la concrétisation contribuera d'une manière effective à la mise en œuvre des quatre directions majeures du programme de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, qui visent la consolidation d'une Algérie sereine, l'amélioration de la bonne gouvernance, la poursuite du développement humain et l'accroissement de la dynamique de la croissance économique. Ainsi, en ce qui concerne la première direction majeure, les TIC contribueront à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel, linguistique et traditionnel national, ainsi qu'à l'enseignement du Saint Coran et à leur large diffusion, à travers les projets de développement du contenu local.



Par ailleurs, les moyens de communication offerts par les TIC permettront la promotion du rôle des élus locaux, le renforcement du concours et du rôle de la société civile, et la valorisation de la citoyenneté, grâce aux projets e-commune et e-citoyen. Les TIC participeront, également, à l'insertion des femmes dans l'environnement professionnel, notamment par l'instauration du télétravail et l'accès aux sites dédiés.

Concernant l'amélioration de la bonne gouvernance, le rôle des TIC est indéniable, puisqu'elles constituent des instruments inévitables pour :

- la modernisation de la justice (e-justice) et le renforcement des capacités d'investigation des services de sécurité (e-sécurité) ;
- le renforcement de l'efficacité de l'activité des administrations territoriales et centrales (Système de gestion intégrée d'information) ;
- l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, à travers les services en ligne, et la création d'un cadre de travail collaboratif pour l'administration afin de valoriser le travail de l'agent de l'Etat (e-administration) ;

- le renforcement de la transparence des transactions commerciales, par l'utilisation des moyens de paiement électronique et l'instauration du commerce électronique ; ce qui permettra, par ailleurs, de réduire le marché informel (monétique; e-business; e.commerce, e. douane, e.impôt) ;
- l'amélioration des conditions et cadres de vie de la population en tout lieu du territoire par l'accès distant aux réseaux d'information et aux services publics grâce à la mise en place de la politique d'aménagement numérique du territoire ;
- le soutien à la gestion des risques majeurs et des effets des catastrophes, par le recours à des moyens de communication modernes et puissants, notamment les satellites.

S'agissant du développement humain, qui constitue la troisième direction majeure du programme de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, il s'articule autour des préoccupations liées à la qualité de l'enseignement et de la formation, des prestations de santé et du logement.

En effet, l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les différents paliers passera par l'usage des TIC dans l'enseignement (e-éducation). La mise en ligne de contenus éducatifs et de programmes scolaires constituera un facteur décisif d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et contribuera à la formation du citoyen de la société de l'information. Les TIC seront, aussi, les moteurs du développement de la recherche scientifique à travers la mise en place d'un réseau de recherche à très haut débit, de plateformes collaboratives et de serveurs de connaissances. En matière de santé, la télémédecine, une des facettes de la e-santé, constituera notamment un moyen de renforcement de la médecine de proximité. De même que l'introduction des systèmes d'information hospitaliers améliorera sensiblement la gestion hospitalière. L'accès haut débit est un service de base nécessaire qui accompagnera l'offre de logements. De ce fait, la satisfaction de la demande de logement sera suivie d'une généralisation de l'accès des foyers – outre à l'eau potable, au gaz naturel et à l'électricité – aux réseaux d'information haut débit. D'autre part, l'ouverture des cyberespaces culturels dans chaque commune et chaque quartier offrira un espace de détente, d'échange et d'enrichissement de la jeunesse.

Pour ce qui est de la dynamique de la croissance économique, notamment hors hydrocarbures, les TIC sont considérées aujourd'hui comme un levier majeur de développement économique. Elles doivent, plus que jamais, être une composante essentielle de tout programme de développement socio-économique national, sectoriel ou local. Effectivement, le recours aux TIC participera à l'augmentation des capacités de développement économique dans tous les secteurs d'activité de la production et des services, à travers les projets e-entreprise, e-tourisme, e-culture,...Il contribuera à la production locale de nos besoins. La mise à niveau des entreprises sera, également, facilitée par le recours aux TIC qui offrent des outils permettant une meilleure visibilité sur la scène internationale et une intégration dans le réseau économique mondial (e-entreprise) ; ce qui aura pour effet d'orienter nos entreprises vers l'exportation. Le

développement de l'industrie locale des TIC contribuera, pour sa part, à la création de l'économie alternative pour la production de richesses hors hydrocarbures. L'objectif affiché dans le programme e-algérie est d'atteindre plus de 5% du PIB. En outre, le secteur des TIC contribuera à la création d'emplois et à l'émergence de nouveaux métiers. L'objectif affiché est d'atteindre 10% des emplois prévus. Ainsi, à travers les quelques exemples que je viens de citer, il ressort que les TIC constituent des instruments clés pour la réalisation du plan de développement économique et social de notre pays 2010-2014.

EL DJAZAIR.COM : Quelle serait la stratégie d'exécution de ce programme? Le plan stratégique e-algérie 2013, ainsi que le plan d'action y afférent ont été définis dans un cadre concerté, avec la participation de plus de quatre cents personnes relevant des administrations, des entreprises, des associations professionnelles, des universités et des centres de recherche. Ce plan stratégique s'inscrit dans la vision d'émergence de la société algérienne du savoir et de la connaissance, en tenant compte des mutations profondes et rapides que le monde connaît. Sa concrétisation se traduira :

- ✓ **En matière d'amélioration de la qualité de vie du citoyen**, par l'accroissement des principaux indicateurs de pénétration des TIC qui ont un impact direct sur l'Indice de Développement Humain (IDH). A cet effet, la densité téléphonique fixe évoluera de 13,43% à 24% ; la densité téléphonique mobile passera de 78,43% à 107% ; le nombre d'abonnés en haut débit évoluera de 2,08% à 28% ; quant au nombre d'utilisateurs internet, il passera de 10,14% à 69%.
- ✓ **En matière de développement économique**, par l'accroissement de la part des TIC dans le PIB de 2,8% à 5% et l'augmentation de la part des emplois générés par les TIC, par rapport à la population active, qui passera de 1,46% à 4%.
- ✓ **En matière d'attractivité de notre pays**, par la simplification des procédures administratives et la réactivité de l'administration publique, grâce aux services en ligne, qui auront un impact sur le climat des affaires et contribueront à l'amélioration du rayonnement de l'image du pays.

Ce plan stratégique est articulé autour de treize axes majeurs. Pour chacun de ces axes majeurs, un état des lieux a été élaboré, suivi d'une définition d'objectifs globaux et spécifiques à atteindre au cours des cinq prochaines années ainsi que d'une liste d'actions pour leur mise en œuvre.

Pour l'axe majeur A : Accélération de l'usage des TIC dans l'administration publique, l'introduction des TIC et le renforcement de leur usage au sein de l'administration publique engendreront une transformation importante des modes d'organisation et de travail de cette dernière. Ce qui l'amènera à repenser son mode de fonctionnement et d'organisation et à servir le citoyen de manière plus appropriée, notamment à travers la mise "en ligne" de ses différents services. En effet, les TIC, et en particulier l'Internet, permettent d'établir un «espace de communication indépendant de la localisation physique» qui affirme la disponibilité de l'information n'importe où et n'importe quand. C'est pour cette raison que la gestion de l'information doit être

décentralisée là où c'est possible, là où les connaissances sont les meilleures, afin d'améliorer la qualité des processus de prise de décision. Dans ce contexte, des objectifs spécifiques et parfois communs ont été fixés pour chaque département ministériel. Ils ont trait aux aspects portant sur :

- ✓ le parachèvement des réseaux et systèmes au niveau des intranets et des réseaux locaux;
- ✓ la mise en place de systèmes d'information intégrés ;
- ✓ le déploiement d'applications sectorielles spécifiques ;
- ✓ l'accroissement des compétences humaines et
- ✓ le développement de services en ligne à destination des citoyens, des entreprises, des salariés et des autres administrations.

Concernant l'axe majeur B : Accélération de l'usage des TIC dans les entreprises, les instruments de gestion et de gouvernance développés autour des TIC constituent aujourd'hui les seuls garants de la survie de nos entreprises à l'heure de la mondialisation. Avec l'Internet, le marché est devenu global dans une économie où la Connaissance est une valeur principale.

L'utilisation des TIC est devenue nécessaire pour augmenter la performance et la compétitivité des entreprises et les faire bénéficier des opportunités offertes par un marché plus vaste et hautement dynamique. Elle conduit aussi à de nouvelles sources de revenus, à l'amélioration des relations avec les clients et partenaires et, de façon générale, à une meilleure efficacité grâce à l'emploi de systèmes de gestion des connaissances.

C'est ainsi qu'un objectif global a été défini. Il vise l'intégration des TIC dans le secteur économique et le soutien à l'appropriation des TIC par les entreprises. Il induit, à son tour, les trois objectifs spécifiques suivants :

- ✓ soutenir l'appropriation des TIC par les PME;
- ✓ développer les applications nécessaires à l'amélioration des performances des entreprises ;
- ✓ développer l'offre de services en ligne par les entreprises.

Pour ce qui est de l'axe majeur C : Développement des mécanismes et des mesures incitatives permettant l'accès des citoyens aux équipements et aux réseaux des TIC, il s'agit de poursuivre le processus de généralisation de l'accès à internet. En effet, cet accès sera d'abord élargi, pour permettre à tout citoyen, où qu'il se trouve sur le territoire national, de bénéficier des services publics en ligne et de l'immense base de connaissances et de savoir qu'est Internet.

Les programmes d'équipements et de développement des connexions haut débit et des

contenus multimédias seront accompagnés de programmes de formation afin d'accélérer le processus de généralisation de l'usage des TIC. Le processus de généralisation de l'accès à Internet constitue, donc, un objectif global qui se décline en trois objectifs spécifiques, à savoir :

- ✓ la redynamisation de l'opération Ousratic à travers l'octroi de microordinateurs individuels et de lignes à haut débit, l'offre de formation et la disponibilité de contenus spécifiques à chacun des segments de la population ;
- ✓ l'augmentation considérable du nombre d'espaces publics communautaires : cybercafés, bornes multimédias, techno parcs, maisons de jeunes, maisons de la culture, etc. ;
- ✓ l'élargissement du service universel en y incluant l'accès à Internet.

S'agissant de l'axe majeur D : Impulsion du développement de l'économie numérique et partant du fait que cette économie s'articule autour de trois composantes majeures : le logiciel, les services et l'équipement, il est prévu un certain nombre d'incitations qui favoriseront l'entrepreneuriat en matière de production de contenus locaux, un domaine moteur de l'innovation. L'expertise et le savoir-faire des sociétés algériennes opérant dans le domaine des TIC peuvent être dynamisés et exportés vers d'autres marchés. Dans ce contexte, l'objectif global assigné à cet axe consiste en la création des conditions adéquates permettant le développement intensif de l'industrie des TIC. Cet objectif global se décline en quatre objectifs spécifiques visant à :

- ✓ poursuivre le dialogue national gouvernement-entreprises initié dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie e-algérie ;
- ✓ créer toutes les conditions de valorisation des compétences scientifiques et techniques nationales en matière de production de logiciels, de services et d'équipement ;
- ✓ mettre en place des mesures incitatives à la production du contenu ;
- ✓ orienter l'activité économique dans les technologies de l'information et de la communication vers un objectif d'exportation.



En ce qui concerne l'axe majeur E : Renforcement de l'infrastructure des télécommunications à haut et très haut débit, il s'agira de disposer d'un réseau de télécommunications à haut et très haut débit en mesure d'offrir les capacités nécessaires sur tout le territoire national, avec une qualité et une sécurité aux normes internationales. Ce réseau représente la plate forme sur laquelle repose l'ensemble des actions visant la mise en ligne de services au profit des citoyens, des entreprises et des administrations. L'objectif global assigné à cet axe est de réaliser une infrastructure de télécommunications haut et très haut débit, sécurisée et de haute qualité de service et ce, à travers la concrétisation de quatre objectifs spécifiques portant sur :

- ✓ la mise à niveau de l'infrastructure nationale des télécommunications;
- ✓ la sécurisation des réseaux;
- ✓ l'amélioration de la qualité de service des réseaux;
- ✓ la gestion efficace du nom de domaine « .dz ».

L'axe majeur F : Développement des compétences humaines, a pour objectif d'accompagner le renforcement des infrastructures et la généralisation de l'accès aux TIC par des mesures substantielles en matière de formation et de développement des compétences humaines pour généraliser l'usage des TIC et assurer leur appropriation, tant dans les domaines de l'éducation et de la formation, qu' au sein de la sphère de l'administration, ou dans les sphères commerciales et sociales. Pour atteindre cet objectif global, trois objectifs spécifiques sont arrêtés. Il s'agit de :

- ✓ l'introduction de l'enseignement des TIC obligatoirement dans les programmes scolaires et la généralisation de l'usage des outils TIC dans l'enseignement;

- ✓ la refonte de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle dans le domaine des TIC;
- ✓ l'enseignement des TIC pour toutes les catégories sociales.

L'axe majeur G : Renforcement de la recherche-développement et de l'innovation, est indispensable pour l'édification de l'économie numérique qui nécessite une interaction forte entre la recherche-développement et le monde économique. C'est en effet l'innovation qui assure le développement de produits et de services à valeur ajoutée dans le domaine des TIC. A cet effet, l'objectif global de cet axe porte sur le développement de produits et services à valeur ajoutée dans le domaine des TIC, à travers l'intensification de l'activité recherche-développement et d'innovation. Les objectifs spécifiques inscrits dans ce cadre ont trait à l'organisation, à la programmation, à la valorisation des résultats de la recherche, à la mobilisation des compétences, ainsi qu'à l'organisation du transfert de la technologie et du savoir-faire.

L'axe majeur H : Mise à niveau du cadre juridique national, découle du constat établi à travers l'étude de l'ensemble de la législation existante, qui permet de conclure que l'arsenal juridique algérien ne couvre pas entièrement les questions juridiques suscitées par l'utilisation et le développement des TIC et l'édification de la Société de l'Information. A ce titre, il est impératif de mettre le cadre juridique en adéquation avec les exigences de la société de l'information, tout en tenant compte de l'expérience vécue. L'objectif global, en la matière, consiste en la mise en place d'un environnement de confiance favorable à la gouvernance électronique. Il induit, pour sa part, un objectif spécifique, à savoir la définition d'un cadre législatif et réglementaire approprié.

Pour ce qui est de l'axe majeur I : Information et communication, il répond au souci de prendre en charge l'aspect information qui constitue, en effet, une valeur de base dans une économie numérique et dont l'appropriation devient savoir, lequel savoir acquiert plus de richesse et d'importance grâce à la communication. Il est à souligner, ici, que la presse spécialisée dans le domaine des TIC a connu un développement certain, passant ainsi d'une absence totale de titre en l'an 2000 à plus d'une quinzaine en 2008. L'objectif global de cet axe concerne la sensibilisation à l'importance du rôle des TIC dans l'amélioration de la qualité de vie du citoyen et le développement socioéconomique du pays.

A ce propos, les objectifs spécifiques portent sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur la société de l'information en algérie, ainsi que sur la mise en place d'un tissu associatif comme prolongement de l'effort gouvernemental.

L'objectif global visé à travers **l'axe majeur J : Valorisation de la coopération**

internationale, est l'appropriation des technologies et du savoir-faire ainsi que le rayonnement de l'image du pays. Cet objectif se décline en deux objectifs spécifiques, à savoir : la participation active au dialogue et aux initiatives internationales et le montage de partenariats stratégiques en vue de l'appropriation des technologies et du savoir-faire.

L'axe majeur K : Mécanismes d'évaluation et de suivi, s'inscrit dans le cadre de la recherche de la fiabilité et de l'efficacité dans l'évaluation du processus d'édification de la société de l'information et de l'économie numérique et constitue la garantie de la

pertinence et l'efficacité du plan stratégique.

Cette évaluation accompagne en effet toutes les étapes du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de réalisation des actions permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie e-algérie.

L'objectif global de cet axe consiste en la définition d'un système d'indicateurs de suivi et d'évaluation permettant de mesurer l'impact des TIC sur le développement économique et social, d'une part, et d'évaluer périodiquement la mise en œuvre du Plan stratégique e-algérie, d'autre part.

Cet objectif global se décompose en deux objectifs spécifiques : l'élaboration du cadre conceptuel pour un système d'indicateurs de qualité et l'établissement d'une liste d'indicateurs pertinents.

L'axe majeur L : Mesures organisationnelles, répond, quant à lui, au besoin de disposer d'un soutien institutionnel important au processus de mise en œuvre de la stratégie pour le développement de la société de l'information, en tenant compte de l'aspect multidimensionnel et multisectoriel des TIC. A cet effet, l'objectif global de cet axe porte sur la mise en place d'une organisation institutionnelle cohérente s'articulant autour de trois niveaux : l'orientation, la coordination intersectorielle et l'exécution.

Cette organisation garantira la mise en œuvre effective de l'ambitieux Plan stratégique e-Algérie, grâce à un pilotage efficace, un suivi permanent et une coordination harmonieuse entre tous les acteurs concernés. Les objectifs spécifiques à atteindre ont trait au renforcement de la cohérence et de la coordination au niveau national et intersectoriel à l'accroissement des capacités d'intervention, tant au niveau sectoriel, qu'au sein des institutions spécialisées.

Enfin, l'axe M : Moyens financiers et planification qui constitue la condition sine qua non pour la mise en œuvre de la stratégie e-algérie, d'autant plus que celle-ci requiert des ressources financières qui ne sauraient provenir d'une seule origine. Pour cela un budget-programme e-algérie a été élaboré, en fonction des étapes et des phases prévues pour son exécution et présenté par année, jusqu'à sa finalisation avec une consolidation 2010-2014. En vue d'atteindre les objectifs cités précédemment, plus de mille (1000) actions sont définies. Leur exécution simultanée est d'une nécessité absolue. Peut-on avancer, aujourd'hui, Monsieur le Ministre,

que le programme e.algérie 2013 est réellement sur rail ou, au mieux, a-t-il atteint la vitesse de croisière ? Concrètement qu'en est-il de son application ?

En effet, le programme e-algérie est sur rail dans le sens où un grand nombre d'actions, planifiées pour l'année 2009 et prévues dans le plan d'action du Gouvernement, sont en cours d'exécution. Ainsi, à titre d'exemple, je citerai, pour chaque axe majeur, les principales actions engagées :

Au titre de l'accélération de l'usage des TIC dans l'administration publique :

- ✓ élaboration du Schéma Directeur de l'Administration Electronique, du référentiel d'interopérabilité et du référentiel de Sécurité ;
- ✓ réalisation du portail e-citoyen : www.elmouwatin.dz;
- ✓ audit, sécurisation du réseau Intergouvernemental ;
- ✓ promotion du développement de l'Open source à travers le parrainage par le MPTIC de la distribution algérienne Beelinux ;
- ✓ élaboration d'un projet intégré e-commune, qui sera déployé sur 200 communes pilotes;
- ✓ développement d'un projet de télémédecine à généraliser sur une vingtaine d'hôpitaux.

En matière d'accélération de l'usage des TIC au niveau des entreprises :

- ✓ déploiement en cours d'une plateforme de e-commerce;
- ✓ déploiement de la carte de paiement des CCP;
- ✓ organisation d'ateliers sur l'usage des TIC par les agences de tourisme;
- ✓ lancement d'une étude visant l'analyse exhaustive, permanente et périodique des besoins des PME dans le domaine des TIC.

Concernant le développement des mécanismes et des mesures incitatives permettant l'accès des citoyens aux équipements et aux réseaux TIC :

- ✓ élaboration d'un programme permettant aux enseignants d'acquérir un microordinateur; de se connecter à l'ADSL et d'accéder au contenu à un coût raisonnable;
- ✓ promulgation d'un décret déterminant le service universel de la poste et des télécommunications, dont l'accès Internet;
- ✓ Connexion de l'ensemble des maisons de jeunes à Internet avec un débit de 2Mbits/s.

En ce qui concerne l'impulsion du développement de l'économie numérique :

- ✓ mise en fonctionnement de l'immeuble multi locataire du Cyber parc de Sidi Abdallah; où sont hébergés une quarantaine d'entreprises TIC ;
- ✓ mise en place d'un mécanisme de partenariat durable entre le secteur public et le secteur privé à travers l'élaboration d'un contrat PPP (Partenariat Public Privé) ;
- ✓ encouragement de l'industrie locale d'assemblage de PC par des mesures fiscales, notamment l'application du taux réduit de 7% de la TVA sur les opérations d'importation de kits et modules destinés à l'assemblage des micro ordinateurs.



Par rapport à l'accélération de la couverture du territoire en accès à haut et très haut débit :

- ✓ élaboration de quinze études détaillées et les cahiers de charges respectifs, pour la réalisation de l'infrastructure haut débit;

La réalisation de ces opérations par Algérie Télécom permettra de passer de 400 000 accès en 2008 à 06 millions d'accès haut débit au courant de ce quinquennal; Il y a lieu de souligner qu'au courant de l'année 2009, 700 000 nouveaux accès furent installés. La réalisation de l'infrastructure haut débit permettra de déployer des applications à haute valeur ajoutée (e-administration, e-éducation, e-santé,...) avec une qualité de service optimale.

Au plan du développement des compétences humaines :

- ✓ élaboration d'un projet e. éducation, conjointement avec le Ministère de l'Education Nationale. Il est destiné à introduire l'enseignement par les TIC dans tous les cycles ; ce qui constitue une nouvelle phase, par rapport à l'enseignement des TIC ;
- ✓ identification des métiers liés aux TIC et mise à jour de la nomenclature de l'enseignement et de la formation professionnels, en coordination avec le Ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnels ;
- ✓ mise en œuvre d'une opération pilote de formation de masse, en collaboration avec ce même Ministère, en vue de l'obtention du passeport informatique par les femmes au foyer, les femmes rurales et les jeunes diplômés sans emploi. Cette opération porte sur deux communes par willaya. Une initiative du même type a été lancée au profit des handicapés en concertation avec le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'Etranger.

Dans le cadre du renforcement de la recherche-développement et de l'innovation :

- ✓ mise en place du Comité sectoriel permanent du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- ✓ mise en place du réseau hétérogène de recherche-développement dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication (2RSTIC). Le réseau compte, actuellement, une quarantaine d'équipes de recherche et 11 entreprises TIC;
- ✓ mise en place du Centre d'Etudes et de Recherches en Technologies de l'Information et de la Communication (CERTIC), comme point focal de la recherche/développement dans les TIC;
- ✓ élaboration du programme de recherche-développement dans le domaine de la société de l'information et lancement d'avis d'appel à projets;
- ✓ élaboration d'études stratégiques relatives aux technologies de nouvelles générations; mise en service de l'incubateur du cyber parc de Sidi Abdallah;
- ✓ organisation de rencontres nationales et internationales.

Au chapitre de la mise à niveau du cadre juridique national :

- ✓ élaboration de l'avant projet de loi modifiant et complétant la loi n° 2000-03 du 5 août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications;
- ✓ élaboration de l'avant projet de loi relative à la société de l'information; promulgation de décrets.

Quant aux mesures organisationnelles, il ya lieu de mentionner l'élaboration de décrets relatifs :

- ✓ au Conseil supérieur de la Société de l'information ;
- ✓ aux Comité intersectoriels de pilotage;
- ✓ à l'Agence e-daratic;

Parmi les applications du programme, l'emploi. Pouvez-vous expliciter ce point précis ? Quels sont les secteurs touchés et comment évaluer les implications sur les citoyens, les entreprises et les institutions ?

Les actions que j'ai citées ne constituent qu'une infime partie de l'ensemble des actions à entreprendre. De ce fait, il est prématuré d'évaluer l'impact du plan stratégique sur le citoyen, l'entreprise ou les institutions.

Néanmoins, il est certain que le déploiement des services en ligne, notamment à travers le portail e-citoyen, de la e.éducation, de la e. santé, de la e.commune, ainsi que l'usage intensif de la monétique, contribuera à l'amélioration de la qualité de la vie du citoyen, des performances des entreprises et de l'efficacité de l'administration. En effet, les TIC

permettent de s'acquitter plus efficacement du traitement de grandes quantités de dossiers ainsi que des tâches propres aux administrations publiques. La fourniture de biens et services devient, ainsi, plus rapide, moins coûteuse et plus efficace. Ces acquis reviennent, essentiellement, à la simplification des processus internes de l'administration ainsi qu'à la mise en place et la bonne exploitation des bases de données. Concrètement, un citoyen devra pouvoir effectuer des démarches en ligne, s'informer, payer en ligne de manière sécurisée, s'inscrire à un concours, s'inscrire à l'université, s'informer sur l'état d'avancement d'un dossier, télécharger des documents et formulaires, communiquer et faire aboutir ses doléances. Quant aux entreprises, elles pourront s'informer et participer aux marchés publics, faire des déclarations en ligne aux partenaires sociaux, à l'administration fiscale, à la douane, obtenir des attestations, autorisations, des permis....

Ce processus évolue en passant par quatre étapes :

✓ Services en ligne informationnels : l'affichage électronique des informations générales et des formulaires publiables sur les sites internet. C'est un système de communication à sens unique.

A titre d'exemples :

- pour les citoyens : accès aux informations, répertoires et contacts des responsables , heures de travail, climat, téléchargement de formulaires, accès aux procédures de constitution de divers dossiers...,
- pour les entreprises : accès aux statistiques rassemblées par le Gouvernement en matière d'économie et d'affaires et autres bases de données,
- pour les autres administrations : publication des informations et activités gouvernementales, création des bases de données et de sites internet;

✓ Services en ligne interactifs : compléter les questionnaires et formulaires informatifs par voie électronique. C'est un système de communication à double sens.

A titre d'exemples :

- pour les citoyens : renouveler les permis, revoir les registres fonciers, demander un casier judiciaire, un certificat de naissance, un acte de mariage, un acte de décès, pour les entreprises : demander et renouveler les permis, licences, introduire des déclarations au niveau des impôts, des douanes, des assurances...,
 - pour les autres administrations : accès électroniques aux lois, législations et décisions juridiques (JORADP.dz).
- ✓ Services en ligne transactionnels : échange de valeurs par voie électronique directement avec les clients, par l'enregistrement et la mémorisation des informations sensibles.

A titre d'exemples :

- pour les citoyens : payer des tarifs de stationnement, enregistrer les recettes fiscales; solliciter des visas, recevoir des prestations sociales, s'inscrire à un cours pédagogique; faire des achats en ligne, payer ses factures;
 - pour les entreprises : développer des achats publics électroniques, dédouaner les marchandises, payer les impôts...;
 - pour les autres administrations : échanger les informations fiscales, préparer et modifier les budgets, gérer la dette publique.
- ✓ Services en ligne transformationnels : mise en place d'un portail qui intégrera différents services publics interactifs très avancés selon les besoins et fonctions et non selon les départements. Il s'agit d'un système intégré de services et d'échanges qui permettra à chacun de se focaliser rapidement sur le contenu qui l'intéresse.

Quant aux emplois à créer, les TIC constituent, en effet, un véritable gisement d'emplois. Les mesures préconisées pour l'impulsion de l'économie numérique permettront de créer des emplois pour l'équivalent de 4% de la population active. Actuellement les emplois TIC constituent 1,46% de la population active.

L'année 2009 a connu des perturbations sur le réseau Internet, y compris des coupures importantes de connexion. Pouvez-vous revenir sur ces perturbations? Comment peut-on les éviter ?

Les perturbations constatées sont dues à deux facteurs essentiels, à savoir : la nature du réseau qui est dédié beaucoup plus à la transmission de la voix, qu'à la transmission des données et qui nécessite une mise à niveau, ainsi que la gouvernance de l'entreprise qui reste à améliorer. La mise à niveau de l'infrastructure des télécommunications concerne toutes les composantes du réseau : commutation, transmission et liens d'accès.

- Dans cette perspective, des actions sont programmées. Il s'agit, particulièrement, de : procéder à un remplacement progressif, durant la période 2010-2014, des 04 millions d'équipements d'abonnés installés dans les centres de commutation, à raison de 900 000 lignes par an ;
- acquérir des nouveaux équipements d'accès à déployer dans les zones démunies. Les équipements qui seront installés offriront en natif de l'ADSL, à hauteur de 80% de leurs capacités ;
- mettre à niveau l'ensemble des réseaux filaires de raccordement d'abonnés, à l'effet d'homogénéiser les câbles de transport et de distribution, de supprimer les lignes

aériennes sujettes à de fréquents dérangements et de réhabiliter les réseaux de canalisations; cette opération concerne la partie la plus vulnérable du réseau national des télécommunications, appelée communément "le dernier kilomètre" qui a pour rôle d'intégrer l'abonné au réseau ;

- déployer des réseaux d'abonnés filaires dans les nouvelles agglomérations ou zones d'habitations non encore raccordées au réseau d'Algérie Télécom. Cette opération permettra de connecter 1 million d'abonnés supplémentaires ;
réaliser un réseau FTTX (Fibre Optique jusqu'aux foyers, jusqu'aux bâtiments et jusqu'aux trottoirs) d'une capacité d'un million d'accès ;
- mettre en place un système de supervision du réseau et de relèvement des dérangements, permettant d'atteindre l'objectif de 1000 dérangements par mois à l'horizon 2014 ;
- procéder, immédiatement, à un audit technique externe du réseau de transmission, y compris le réseau multiservices (RMS), en termes de gestion technique, de capacités théorique et réelle, de sécurité et de taux d'occupation ;
- procéder à la mise à niveau du réseau RMS ;
- organiser le passage vers le protocole IPv6 pour tous les raccordements à Internet.